

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 7 janvier 2020
maintenant en situation d'affectation temporaire**

NOR : INTJ2000436A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2 et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 7 septembre 2016 portant placement en situation d'affectation temporaire ;

Vu la convention en date du 5 août 2016 ;

Vu l'avenant en date du 3 décembre 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le lieutenant-colonel Yann **Roudeilla** (NIGEND : 166436 - NLS : 8022894 - NID : 9183041208) est maintenu en situation d'affectation temporaire du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020 inclus et est prolongé pour une durée d'un an en qualité de chef du pôle domanialité auprès de la direction de l'évaluation, de la performance et des affaires financières et immobilières du secrétariat général du ministère de l'intérieur à Paris (75).

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au Ministère de l'intérieur – Secrétariat général – Direction de l'évaluation, de la performance et des affaires financières et immobilières – Sous-direction des affaires immobilières – Bureau synthèse, du patrimoine et de la stratégie – Pôle domanialité – Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par le service des ressources humaines du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale à Rosny-sous-Bois. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des personnels
militaires de la gendarmerie nationale,

A. De Oliveira